

Statut n°S20211221-0 établissant le passage du serveur en V3

AigleAttarde, en qualité d'administrateur principal,

Vu l'article 1-6 du R. I. O. R.,

Statue:

Article 1: Le passage du serveur en V3 est effectif.

ARTICLE 2 : La map du serveur Minecraft est entièrement réinitialisée et regénérée selon une graine de génération différente. Cette génération est procédée par la version 1. 18. 1 de Minecraft et du datapack <u>Terralith 2.0</u>.

ARTICLE 3 : La version logiciel du serveur passe en 1. 18. 1. Les versions clients antérieures à la version 1. 18. 1 ne sont ainsi plus supportées. La version client préconisée pour l'accès au serveur est la release 1. 18. 1.

Article 4 : L'ancienne map de la V2 est mise à disposition de la communauté par téléchargement, dans son état final.

ARTICLE 5 : Le présent statut entre en vigueur le 22 décembre 2021 à 9 H 00 .

Fait le 21 décembre 2021.

AIGLEATTARDE



 $Par\ l'administrateur\ signataire\ :$ lumahell, $Administrateur\ principal$